

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

## P3-alcodes

Code : 107150E

Version : 2

Date de révision : 13 Novembre 2008

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : P3-alcodes

Utilisation du produit : Biocide  
produit uniquement pour usage professionnel

#### Identification de la société/entreprise

Producteur/  
Distributeur/  
Importateur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.  
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210  
B-3980 Tessenderlo  
Belgium  
Tel +32 (0) 13 67 05 11  
Fax +32 (0) 13 66 78 55  
info.be@ecolab.com  
Téléphone d'urgence: 013 670 670

centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

### 2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F, R11

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. Composition/Informations sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
Éthanol	200-578-6	64-17-5	50 - 100	F; R11
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. Premiers secours

#### Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

## P3-alcodes

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO<sub>2</sub>

**Moyens d'extinction - Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide facilement inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.

**Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**Petit déversement :** Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

**Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation** : Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Stockage entre les températures suivantes: -15 et 30°C

**Matériaux d'emballage**

## P3-alcodes

recommandés :  Conserver dans l'emballage d'origine.  
NL : PGS 15, Vlaanderen : vIarem II bis

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Nom des substances

Ethanol

### Limites d'exposition professionnelle

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007).

Valeur limite: 1907 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

Valeur limite: 1000 ppm 8 heure(s).

### Contrôle de l'exposition

**Contrôle de l'exposition professionnelle** :  Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

**Protection respiratoire (EN 143, 141)** :  Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

**Protection des mains (EN 374)** :  Aucune recommandation spéciale.

**Protection des yeux (EN 166)** :  Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau (EN 467)** :  Aucune recommandation spéciale.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur :  Incolore à jaune pâle.

Odeur : Alcoolisée.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :  à 7.6 (100%)

Point d'ébullition :  Non disponible.

Point de fusion :  Non disponible.

Point d'éclair :  17 °C (Coupe fermée)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Propriétés d'explosivité : Non applicable.

Limites d'explosivité :  Non applicable.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Pression de vapeur :  Non applicable.

Masse volumique :  0.85 à 0.86 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau :  Non applicable.

Viscosité : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :  Non applicable.

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité** : Produit stable en condition normale d'utilisation.

**Matières à éviter** :  Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

### Persistance et dégradabilité

La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO<sub>2</sub> > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification 'readily biodegradable' (p.e. selon la méthode 301 de l'OCDE)

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination des déchets** :  Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

**Catalogue Européen des Déchets** : 200113\*

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
<b>Classe ADR/RID</b>	UN1170	<input checked="" type="checkbox"/> ÉTHANOL EN SOLUTION	3	II	3
<b>Classe IMDG</b>	UN1170	<input checked="" type="checkbox"/> ÉTHANOL SOLUTION	3	II	3

**Veuillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.**

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

## P3-alcodes

Symbole/symboles de dangers :



Facilement inflammable

Phrases de risque : R11- Facilement inflammable.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S35- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

## 16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Belgique : R11- Facilement inflammable.

### Historique

Date d'impression : 13 Novembre 2008

Date de révision : 13 Novembre 2008

Version : 2

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

### Avis au lecteur

*Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.*